

Cimetière de MERY

Restructuration

Face aux nouvelles contraintes imposées par la réforme funéraire, la commune s'est engagée dans un programme de réhabilitation du cimetière communal depuis septembre 2005.

Dans un souci de respect et de sécurité face à la législation funéraire en vigueur, la municipalité a missionné le groupe d'ingénierie Elabor :

- ◆ **1^{ère} phase** de leur mission réalisée en automne 2005 qui comprenait :
 - les **travaux d'inventaire du cimetière**
 - l'**élaboration d'un règlement** (voté en conseil municipal du 6.02.06)
- ◆ **2^{ème} phase** de leur mission concerne la **procédure de reprise des concessions abandonnées** qui courre sur 3 années.

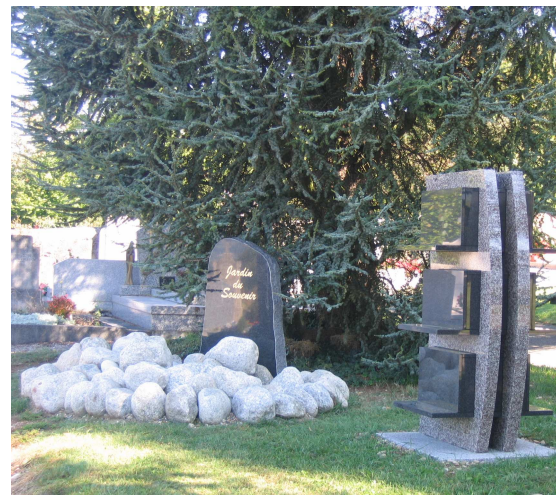
Cette procédure va permettre d'améliorer l'aspect général du site et d'augmenter la capacité d'accueil.

Un procès verbal de constat d'abandon doit être établi en mars 2009.

En 2007, **un espace cinéraire** a été créé comprenant un columbarium de 6 cases, un jardin du souvenir et une table de cérémonie.

*Travaux réalisés par les entreprises : Meazza
et Salomon*

<i>Coût</i>	<i>13 156 €</i>
<i>Subvention de l'Etat</i>	<i>1 870 €</i>



En 2008, la **procédure de reprise du carré commun n°4** étant arrivé à terme, le réaménagement a été effectué.

Montant des travaux 12 772 €

Subvention 3 900 €



Un règlement modifié

Le règlement du cimetière a été modifié, le 28 octobre 2008, afin d'intégrer la réglementation relative à l'espace cinéraire créé en 2007.